



Assemblée générale

Distr. limitée
5 octobre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Sixième Commission

Point 168 de l'ordre du jour

**Octroi du statut d'observateur auprès
de l'Assemblée générale à la Société
andine de développement**

Brésil, Chili, Colombie, Pérou et Venezuela (République bolivarienne du) :
projet de résolution

**Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale
à la Société andine de développement**

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et la Société andine de développement,

1. *Décide* d'inviter la Société andine de développement à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

